Quel statut pour être agent commercial

Par Davidh
Bonjour, Étant au chômage encore pour un an, je souhaite m'inscrire en tant qu'agent commercial dans la distribution auprès des opticiens, mais je sais pas quel est le meilleur statut pour moi. J'ai plusieurs sons de cloche. Micro entreprise Société
Pour ne pas perdre mon chômage pendant le lancement, on me parle de l'accre.
Merci pour vos conseils.
Par Stevenweb88
Bonjour David, effectivement, il y a différents statuts mais le plus simple en tant qu'agent commercial débutant est de créer une autoentreprise pour te lancer rapidement et sans frais. Connais tu ce site : [url=https://www.lecodedelagentcommercial.com/]https://www.lecodedelagentcommercial.com/[/url], c'est un site pour les agents commerciaux, tu y trouveras beaucoup de réponse à tes questions je pense ;)
Par Thomas75
Bonjour David!

En effet le choix entre la micro entreprise et la société est important.

Tu pourras trouver justement une comparaison entre les deux options sur l'article ci-dessous, partie "Société ou auto-entrepreneur : quel statut juridique pour l'agent commercial indépendant ?"

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/devenir-travailleur-independant/devenir-agent-commercial-independant/]htt ps://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/devenir-travailleur-independant/devenir-agent-commercial-independant/[/url]

En espérant avoir pu t'aider!

Bien à toi, Thomas